

Contrat de partenariat pour hébergement

Entre HotelCard AG | Okenstrasse 6 | CH-8037 Zürich et l'hôtel partenaire

Nom de l'établissement : _____

Rue et numéro : _____

Code postal et localité : _____

Personne responsable: _____

Titre / département : _____

1. Dispositions contractuelles générales

Les conditions générales (CG) font partie intégrante du présent contrat de partenariat. Elles ont été consultées et acceptées par l'hébergement, et confirmées par la signature du représentant ou de la représentante autorisé(e).

2. Objet du contrat

HotelCard AG commercialise et propose, sans commission, des nuitées d'hôtel dans des pays européens, en particulier en Suisse. HotelCard SA ne facture aucun frais à l'hébergement pour cette collaboration. HotelCard SA prend en charge les coûts liés à l'utilisation de la connexion via le Channel Manager Bakuun, dans la mesure où elle ne propose pas sa propre interface directe de Channel Manager. Les frais générés par d'autres prestataires tiers ne sont pas pris en charge par HotelCard SA. L'hébergement met des chambres à disposition des membres HotelCard à un tarif réduit sur la plateforme de HotelCard SA.

3. Entrée en vigueur et durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature par l'hôtel partenaire et reste valable pour une **durée indéterminée**, aussi longtemps que la relation commerciale perdure. L'hôtel partenaire peut résilier le contrat par écrit, par courrier postal ou par e-mail, avec un préavis de 30 jours pour la fin du mois suivant. L'hébergement est tenu d'honorer, même après la résiliation du contrat, les réservations effectuées par des membres HotelCard avant la résiliation, et ce, selon les conditions convenues.

4. Nombre de jours avec réduction & niveau des réductions

L'hôtel partenaire s'engage à mettre à disposition, au cours des 270 prochains jours, des chambres à des conditions convenues ci-après pendant au moins 150 jours.

Total $\geq$ 110 jours calendaires avec 30% de réduction sur le prix de base plus
Total $\geq$ 40 jours calendaires avec 50% de réduction sur le prix de base pour $\geq$ 1 chambre par jour calendaire

Pour tous les autres jours calendaires : réduction facultative de 10% sur le prix de base

L'hébergement s'engage expressément à respecter sans exception le nombre de jours avec réduction défini. Si, pour un même jour calendaire, des disponibilités avec une réduction de 30 % et/ou 50 % sont proposées pour plusieurs catégories de chambres, cela compte comme un seul jour calendaire aux fins de l'exigence. L'hébergement est libre de proposer un nombre de jours avec réduction supérieur au minimum requis. Il a le droit de modifier à tout moment le taux de réduction ou la disponibilité pour n'importe quelle date, tant que le respect du nombre requis de jours avec réduction est garanti.

5. Définition du prix de base

Les prix de base indiqués dans l'extranet HotelCard servent de référence monétaire pour l'application des réductions. Ils sont basés sur les tarifs du jour (Best Available Rates, BAR) disponibles sur le site internet de l'hôtel. Les prix de base ne doivent à aucun moment s'écarter de plus de 5 % des Best Available Rates pour une date donnée. La comparaison se fonde sur une catégorie de chambre identique, la même date, le même nombre de personnes, les mêmes conditions d'annulation, les prestations de repas ainsi que toute autre offre ou restriction supplémentaire.

6. Utilisation des outils HotelCard pour l'automatisation du nombre de jours avec réduction

HotelCard AG met gratuitement à disposition des outils permettant d'automatiser le niveau des réductions. Si l'hébergement utilise les outils logiciels développés par HotelCard SA pour automatiser le niveau des réductions, le règlement précédemment décrit concernant le nombre minimum requis de jours avec réduction cesse de s'appliquer.

7. Contrôle des prix

HotelCard AG vérifie régulièrement le respect des prix de base et des réductions par comparaison avec les prix affichés sur le site internet de l'hôtel, ainsi que le respect du nombre requis de jours avec réduction. Les hébergements pour lesquels des écarts sont constatés sont tenus de les corriger immédiatement. En cas de non-conformité répétée aux exigences minimales décrites ci-dessus, HotelCard AG se réserve le droit d'interrompre temporairement ou de mettre fin à la collaboration avec l'hébergement à tout moment.

8. Prestations marketing gratuites

Les hébergements offrant une haute disponibilité, des prix de base régulièrement mis à jour et un grand nombre de jours avec 50 % de réduction sont favorisés dans les résultats de recherche du site internet de HotelCard AG et **bénéficient d'un traitement prioritaire** pour les prestations marketing fournies par HotelCard AG. Les prestations marketing fournies par HotelCard AG sont gratuites, sauf disposition contraire.

9. Cartes HotelCard partenaires gratuites

Après la signature du contrat de partenariat, l'hébergement a droit à deux cartes HotelCard partenaires gratuites, mises à disposition librement par HotelCard AG. Celles-ci ne peuvent être utilisées que par les collaborateurs actifs de l'hébergement. Les cartes HotelCard partenaires sont renouvelées automatiquement pour une durée supplémentaire de 12 mois et restent gratuites pour l'hébergement même après renouvellement. En cas de résiliation du contrat de partenariat, toutes les cartes HotelCard partenaires mises à disposition de l'hébergement perdent leur validité, indépendamment de la partie à l'origine de la résiliation.

Le/la représentant·e autorisé·e de l'hôtel déclare accepter les conditions ci-dessus :

Lieu, date:

Tampon de l'entreprise et
signature légale :

Code postal, lieu:

Nom, prénom en lettre
majuscules:



Conditions générales (CG)

1. Remarques préliminaires

HotelCard AG, Okenstrasse 6, CH-8037 Zurich (ci-après : HotelCard), commercialise et propose des nuitées d'hôtel dans divers pays européens, en particulier en Suisse. Les membres d'HotelCard AG reçoivent une carte HotelCard, sous forme physique ou numérique, comme preuve d'adhésion. HotelCard SA autorise ses membres (ci-après : client(s)) à réserver des hébergements hôteliers à un tarif préférentiel conformément aux dispositions du paragraphe 4 du contrat de partenariat ainsi qu'aux présentes conditions générales.

La relation contractuelle entre HotelCard SA et le client est régie exclusivement par les Conditions générales (CG) relatives à l'acquisition et à l'utilisation de la HotelCard, ainsi qu'à l'achat et à l'utilisation des bons valeur HotelCard.

2. Champ d'application

Les présentes Conditions générales (ci-après : CG) de HotelCard AG font partie intégrante du contrat de partenariat conclu entre HotelCard SA et l'hébergement / l'établissement touristique (ci-après : l'hébergement). En procédant à son enregistrement sur le site internet de HotelCard AG, l'hébergement accepte les CG.

3. Processus de réservation

Le client se renseigne via le portail de HotelCard AG (www.hotelcard.ch ou www.hotelcard.com) et/ou par une demande directe auprès de l'hébergement souhaité pour savoir si celui-ci propose des nuitées pouvant être réservées à tarif réduit grâce à la possession d'une HotelCard.

Les réservations peuvent également être effectuées soit via le portail de HotelCard AG, soit par une demande directe auprès de l'hébergement. L'hébergement a le droit de décider si les réservations doivent se faire exclusivement via le portail de HotelCard AG ou aussi par demande directe par téléphone ou par e-mail. Les réservations sont confirmées par l'hébergement au client. La confirmation de la réservation donne lieu à un contrat d'hébergement entre l'hébergement et le client, régi par les conditions générales de l'hébergement.

4. Droits et obligations de l'hébergement

HotelCard AG agit en tant qu'intermédiaire entre le client et l'hébergement. Le contrat d'hébergement ainsi que toutes les obligations accessoires en découlant existent exclusivement entre le client et l'hébergement.

HotelCard AG publie les offres de l'hébergement sur son propre portail et offre au client la possibilité d'effectuer une réservation à destination de l'hébergement via ce portail. La réservation est automatiquement transmise à l'hébergement pour traitement.

L'hébergement est tenu de fournir à HotelCard AG toutes les informations et documents nécessaires à la publication de ses offres. Cela inclut notamment les détails concernant l'établissement (images, photos, équipements, etc.), les types de chambres proposés, les indications de prix et les disponibilités.

l'hébergement est responsable de l'actualisation de ses offres (notamment les prix, ainsi que le type et la disponibilité des chambres proposées), ainsi que de toutes les autres informations figurant sur l'extranet HotelCard ou dans le système de gestion de canaux, selon le système de gestion utilisé. L'hébergement est tenu d'informer immédiatement HotelCard AG de tout usage abusif (supposé ou avéré) de l'accès à l'extranet HotelCard ou au Channel Manager.

L'hébergement est tenu de vérifier, à l'arrivée, la validité de l'HotelCard du client ainsi que son droit à l'utiliser (vérification avec une pièce d'identité). L'HotelCard du client doit être valide pendant toute la durée du séjour.

L'hébergement est tenu d'informer les collaborateurs et/ou employés actifs au sein de l'établissement, ainsi que tout tiers en contact avec les clients, au sujet de l'HotelCard et des droits et obligations qui en découlent pour les clients.

L'hébergement est tenu d'indiquer ses propres conditions d'annulation dans l'extranet HotelCard pour chaque type de chambre concerné.

Dans la mesure où l'hébergement gère ses disponibilités HotelCard via l'extranet de l'HotelCard, il est tenu de confirmer toute réservation effectuée par un client dans un délai de douze heures. L'hébergement est également obligé d'accepter la réservation du

client (c'est-à-dire de l'enregistrer), dès lors qu'une offre correspondante était publiée sur le portail de HotelCard AG au moment de la réservation.

Les conditions publiées sur le portail de HotelCard AG au moment de la réservation sont contraignantes pour l'hébergement. Ce dernier ne peut facturer au client un prix supérieur à celui qui lui a été proposé au moment de la réservation.

5. Droits et obligations de HotelCard AG

HotelCard AG met à disposition de l'hébergement une plateforme en ligne (appelée Extranet HotelCard) accessible via son portail. Cet extranet offre à l'hébergement un espace individuel protégé par mot de passe, destiné à la gestion et à la mise à jour des services proposés par l'établissement. Le nom d'utilisateur et le mot de passe de l'Extranet HotelCard doivent être traités de manière strictement confidentielle, tant par HotelCard AG que par l'hébergement. Par ailleurs, HotelCard AG permet à l'hébergement une connexion via des systèmes dits de gestion de canaux (*Channel Management Systems*). L'hébergement n'a toutefois aucun droit à une connexion garantie avec le système de gestion de canaux qu'il utilise.

HotelCard AG est tenue d'assurer la maintenance de son propre portail ainsi que de l'Extranet HotelCard. Les travaux de maintenance doivent, dans la mesure du possible, être effectués en dehors des heures de forte utilisation. HotelCard AG n'est pas responsable des interruptions temporaires de fonctionnement et/ou d'accès, quelle qu'en soit la nature, liées à l'Extranet HotelCard. HotelCard AG s'engage à remédier à de telles interruptions de fonctionnement et/ou d'accès dans les plus brefs délais.

Dans le cadre de la publication des offres des hébergements, HotelCard AG est autorisée à utiliser les supports visuels et textuels sur lesquels l'hébergement détient des droits de marque, d'auteur ou autres. Cela inclut notamment la reproduction, la diffusion, la modification, le traitement et/ou la publication de ces contenus. HotelCard AG est également habilitée à utiliser, à des fins de marketing propres, le nom, les images et autres informations concernant l'hébergement, ainsi que toutes les marques lui appartenant.

6. Contrat d'hébergement

Pour les hôtels connectés au portail de HotelCard AG via un système de gestion de canaux (*Channel Management System*), le contrat d'hébergement entre l'établissement et le client prend effet dès que le client effectue sa réservation sur le site internet de HotelCard AG. Pour les hôtels qui gèrent leurs disponibilités et leurs tarifs via l'Extranet de HotelCard AG, le contrat d'hébergement prend effet au moment de l'envoi de la confirmation de réservation par l'établissement au client. L'hébergement s'engage à intégrer les dispositions du contrat de partenariat, y compris les présentes CG, dans la mise en œuvre de ses contrats d'hébergement.

L'hébergement n'a aucun droit à l'obtention d'une fonctionnalité technique de la part de HotelCard AG garantissant la transmission sécurisée ou cryptée des données de carte de crédit du client à destination de l'hébergement. L'hébergement est toutefois autorisé, après la conclusion du contrat d'hébergement, à envoyer un lien par e-mail au client permettant la transmission sécurisée ou cryptée de ses données de carte de crédit conformément aux normes PCI Compliance. Les données de la carte de crédit du client peuvent être utilisées pour garantir la réservation ainsi que pour le paiement partiel ou total du séjour. L'hébergement s'engage à informer le client de manière précise, avant la réservation et dans la confirmation de celle-ci, des modalités de paiement appliquées.

Hormis les frais, suppléments et coûts spécifiés dans la confirmation de réservation, l'hébergement ne facture au client aucuns frais de dossier ni frais administratifs, quel que soit le moyen de paiement utilisé par le client.

Si l'offre réservée n'est plus disponible bien qu'elle ait été proposée sur le portail de HotelCard AG, l'hébergement est tenu d'informer immédiatement le client dès qu'il prend connaissance de cette indisponibilité. L'hébergement est dans l'obligation de proposer des solutions alternatives de qualité égale ou supérieure. D'éventuels coûts supplémentaires sont intégralement à la charge de l'hébergement, sans exception.

Si, à l'arrivée du client, il s'avère que la chambre réservée n'est plus disponible, l'hébergement est tenu d'organiser immédiatement un logement alternatif à proximité, dont la qualité doit être au moins

équivalente ou supérieure à celle de l'établissement initialement réservé. D'éventuels coûts supplémentaires sont intégralement à la charge de l'établissement initialement réservé par le client, sans exception.

La gestion des réclamations relatives aux prestations issues du contrat d'hébergement relève exclusivement de la responsabilité de l'hébergement. HotelCard AG se réserve le droit d'apporter un soutien aux clients dans la défense de leurs intérêts à l'encontre de l'hébergement, sous quelque forme que ce soit. HotelCard AG peut également, le cas échéant, soutenir l'hébergement dans la défense de ses intérêts vis-à-vis des clients, mais n'y est nullement obligée.

7. Gestion des disponibilités et des tarifs des chambres

La gestion correcte des disponibilités et des tarifs des chambres (tant via l'Extranet que par l'intermédiaire des systèmes de gestion de canaux) relève de la seule responsabilité de l'hébergement. Celui-ci est entièrement responsable de l'exactitude de toutes les données saisies et assume l'obligation de mettre à jour en permanence les disponibilités et les tarifs de ses chambres.

Les membres de HotelCard peuvent effectuer un maximum de trois nuitées consécutives avec une réduction de 30 % ou 50 %. En cas de réservation de nuitées supplémentaires immédiatement consécutives, la réduction est automatiquement ramenée à 10 %, indépendamment du rabais réellement proposé par l'hébergement. L'hébergement peut, sur une base volontaire, lever cette restriction et proposer plus de trois nuitées consécutives avec une réduction de 30 % ou 50 %.

L'hébergement est libre de choisir le nombre et le type de chambres qu'il souhaite proposer. Le tarif le plus bas proposé sur le portail de HotelCard AG doit être, indépendamment de la catégorie de chambre, mais en tenant compte des mêmes conditions d'annulation, du même nombre de personnes et des mêmes prestations de repas, au moins 20 % inférieur au tarif le plus bas disponible sur le site internet de l'hébergement pour la même date. Sont exclues de cette règle les journées où seule une réduction de 10 % est offerte ou celles sans disponibilité.

Si un client ou HotelCard AG prouve que les dispositions tarifaires de cette section n'ont pas été respectées par l'hébergement, ce dernier est tenu de facturer au client uniquement le tarif le plus avantageux, ou celui auquel le client aurait eu droit. En outre, l'hébergement doit immédiatement ajuster son offre dans l'Extranet HotelCard au montant correspondant. Une augmentation du tarif proposé directement ou indirectement par l'hébergement ne le dispense pas de l'obligation de modifier son offre dans l'Extranet HotelCard en conséquence, ou de réduire le tarif de l'offre précédemment publiée.

8. Chèques-cadeau HotelCard

L'hébergement s'engage à accepter sans restriction, comme moyen de paiement, les **chèques-cadeaux HotelCard** valides au moment de leur utilisation. HotelCard AG s'engage à informer l'hébergement sur la gestion, l'utilisation et le processus de remboursement des chèques-cadeaux, ainsi qu'à garantir l'accès au portail logiciel nécessaire à leur gestion. Les chèques-cadeaux HotelCard sont équivalents à de l'argent liquide. Aucune commission ni aucun frais ou coût ne sont facturés à l'hébergement lors de leur utilisation. Sont exclus de cette règle les chèques-cadeaux HotelCard personnalisés, proposés directement par l'hébergement sur le site de HotelCard, et valables exclusivement dans un hôtel partenaire HotelCard spécifiquement désigné par son nom sur le chèque-cadeau.

Les chèques-cadeaux HotelCard peuvent être utilisés pour tout service proposé par l'hébergement (nuitées, repas, ainsi que toutes les prestations complémentaires offertes par l'établissement). L'hébergement peut à tout moment consulter les recettes issues des chèques-cadeaux HotelCard sur le site internet d'E-Guma (e-guma.ch). HotelCard AG collabore avec E-Guma pour la gestion des chèques-cadeaux HotelCard. Le traitement lié à la vérification et à l'encaissement des chèques-cadeaux HotelCard se fait exclusivement via le portail logiciel d'E-Guma.

Conditions d'utilisation : les conditions suivantes doivent être vérifiées par l'hébergement.

La responsabilité de cette vérification incombe exclusivement à l'hébergement. HotelCard AG ne peut en aucun cas être tenue responsable si l'hébergement omet de vérifier les conditions d'utilisation.

Si les conditions suivantes ne sont pas remplies, l'hébergement est en droit de refuser l'utilisation des chèques-cadeaux HotelCard :

- L'hébergement doit être un hôtel partenaire actif de HotelCard AG au moment de la réservation (et non au moment du séjour)
- Les clients ne sont pas tenus de posséder une HotelCard valide pour pouvoir utiliser un chèque-cadeau HotelCard. La réservation de l'hôtel ne doit pas nécessairement être effectuée via HotelCard, et une adhésion active à l'HotelCard n'est pas obligatoire.
- Les clients doivent avoir réservé un séjour d'au moins une nuitée dans l'hébergement avant de pouvoir utiliser un chèque-cadeau HotelCard.
- Lors de l'utilisation, le chèque-cadeau HotelCard doit être présenté, soit sous forme physique, soit sous forme numérique.
- Le montant du chèque-cadeau peut être utilisé pour un ou plusieurs paiements.
- Les paiements en espèces, les remboursements ainsi que les échanges de chèques-cadeaux HotelCard ne sont pas autorisés.

Processus d'utilisation:

- Les **chèques-cadeaux HotelCard** peuvent être utilisés en ligne sur **e-guma.ch** ou via l'application **E-Guma** sur smartphone en scannant le code QR.
- Les **chèques-cadeaux HotelCard** doivent être conservés par l'établissement lors de l'utilisation de la totalité du crédit (comme justificatif pour l'hébergement). En cas d'utilisation partielle, l'établissement doit faire une copie du **chèque-cadeau HotelCard** et remettre l'original au client.
- En cas d'utilisation partielle du **chèque-cadeau HotelCard**, la facture remise au client doit indiquer clairement le montant
- noté manuellement sur le **chèque-cadeau original**, avec la date d'utilisation..
- La validation des **chèques-cadeaux HotelCard** via l'application E-Guma doit impérativement être effectuée avant leur acceptation et relève de la responsabilité de l'établissement.

- Les **chèques-cadeaux HotelCard** peuvent être utilisés pour toutes les prestations consommées dans l'établissement, notamment l'hébergement, la restauration et les soins ou services dans l'espace bien-être.

Facturation et remboursement :

Le montant utilisé sera remboursé à 100 % à l'établissement, pour autant que les conditions mentionnées ci-dessus soient respectées. Le montant total des chèques-cadeaux HotelCard encaissés chaque mois sera versé à l'établissement à 100 % par HotelCard AG au début du mois suivant, dans un délai maximum de 35 jours. Les informations de facturation mensuelles seront envoyées à l'établissement à la fin du mois en cours, à une adresse e-mail définie par l'établissement. Les utilisations seront vérifiées une fois par mois par HotelCard AG quant à leur validité. HotelCard AG se réserve le droit de refuser le versement si la validité n'est pas confirmée.

Hôtels situés dans la zone euro :

L'établissement doit convertir les chèques-cadeaux HotelCard au taux de change du jour lors de leur utilisation. Le paiement mensuel effectué par HotelCard AG sera versé en francs suisses.

Protection des données : Les données suivantes (nom de l'hôtel, adresse du site web, e-mail, langue, adresse postale, numéro de téléphone et numéro IBAN) sont saisies dans le système de gestion des chèques-cadeaux de Idea Creation GmbH (E-GUMA). La déclaration de confidentialité de Idea Creation GmbH s'applique dans ce cadre. La politique de confidentialité de HotelCard AG s'applique également, étant donné que l'achat est effectué via la boutique en ligne de HotelCard.

9. Résiliation extraordinaire

HotelCard AG est en droit de résilier le contrat de manière extraordinaire et sans préavis si :

- (1) l'établissement ne respecte pas les conditions définies à la section 4 du contrat de partenariat ; ou
- (2) l'établissement n'actualise pas les informations sur l'Extranet HotelCard malgré trois relances ; ou
- (3) l'établissement fait l'objet d'une procédure de faillite ; ou
- (4) **HotelCard AG** reçoit à plusieurs reprises, dans un court laps de temps, des plaintes

sérieuses de la part de ses clients concernant l'établissement.

HotelCard AG est en droit de suspendre temporairement les prestations découlant du présent accord envers l'établissement si :

- (1) l'établissement n'actualise pas ses offres sur l'Extranet HotelCard, publie des informations trompeuses ou insuffisantes sur l'Extranet HotelCard ; ou
- (2) l'établissement ne répond pas dans les délais à une réservation d'un client ; ou
- (3) l'établissement facture au client un prix excessif ; ou
- (4) **HotelCard AG** reçoit à plusieurs reprises des plaintes de clients concernant l'établissement ; ou
- (5) l'établissement adopte un comportement inapproprié et/ou non professionnel envers les clients.

10. Responsabilité, indemnisation et compensation

La responsabilité et/ou la garantie de **HotelCard AG** découlant du contrat de partenariat sont exclues dans toute la mesure permise par la loi. En particulier, **HotelCard AG** décline toute responsabilité pour les auxiliaires qu'elle mandate. **HotelCard AG** exclut toute responsabilité concernant la fonctionnalité et/ou le fonctionnement de son portail, y compris l'Extranet HotelCard. Elle ne garantit notamment à l'établissement ni un nombre minimal de réservations ni un nombre minimal de nuitées de clients dans l'établissement.

HotelCard AG n'assume en aucun cas la responsabilité des prestations insuffisantes ou non fournies dans le cadre du contrat d'hébergement par l'établissement et/ou par le client. Si **HotelCard AG** est amenée, en raison d'une (supposée) inexécution ou mauvaise exécution du contrat d'hébergement par l'établissement, à effectuer un paiement ou à prendre une autre mesure en faveur du client ou d'un tiers, l'établissement est tenu d'indemniser intégralement et sans réserve **HotelCard AG**.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, chaque partie au contrat supporte ses propres frais découlant d'une inexécution ou mauvaise exécution du présent accord. Notamment, aucune indemnisation n'est due pour un manque à gagner résultant d'une interruption d'activité et/ou pour des dommages indirects. Les dispositions du droit de procédure civile

concernant l'allocation des frais de justice et des dépens demeurent réservées.

Si l'établissement dispose de quelconques créances à l'encontre de **HotelCard AG**, il renonce à compenser ces créances avec celles de **HotelCard AG** (renonciation à la compensation), sauf si la compensation est effectuée avec l'accord écrit préalable de **HotelCard AG**.

11. Code de conduite

HotelCard et ses partenaires respectent strictement les principes éthiques et moraux suivants :

- Nous agissons de manière responsable, équitable, courtoise et respectueuse.
- Nous faisons preuve d'intégrité et respectons l'ensemble des lois en vigueur ainsi que les règles et réglementations internes et externes applicables.
- Nous agissons de manière responsable envers la société, en faisant preuve du respect dû aux autres cultures et opinions.
- Nous sommes conscients qu'un environnement intact est un enjeu fondamental lié aux voyages et aux vacances, et nous veillons à préserver un environnement sain.
- Nous gardons à l'esprit l'importance du tourisme durable et nous élaborons et définissons les moyens permettant de le promouvoir dans le cadre de notre sphère d'influence.
- Nous respectons les règles de la bonne pratique commerciale

12. Clause salvatrice

Si une disposition du présent contrat ou de ses annexes devait s'avérer nulle ou le devenir, la validité des autres dispositions du contrat n'en serait pas affectée. Les parties contractantes s'engagent à remplacer la disposition invalide par une disposition valide se rapprochant autant que possible de l'objectif économique visé par la disposition invalide. Il en va de même pour toute lacune éventuelle du contrat.

13. Dispositions diverses

Le présent contrat remplace tous les contrats, accords ou autres arrangements antérieurs. Toute éventuelle entente orale est entièrement remplacée par le présent contrat de partenariat.

14. Modification des conditions générales

HotelCard AG se réserve le droit d'adapter les présentes conditions générales (CG). En cas de modifications ou d'adaptations importantes et défavorables pour l'établissement après la conclusion du contrat, l'établissement sera informé par e-mail desdites modifications. Si ces modifications sont désavantageuses pour l'établissement, celui-ci peut résilier le contrat avec effet à la date d'entrée en vigueur des modifications. Si l'établissement ne résilie pas le contrat, il est réputé avoir accepté les modifications. **Les nouvelles CG remplacent ainsi intégralement** les CG précédemment en vigueur.

15. Droit applicable et for juridique

Sous réserve d'autres dispositions légales, les accords liés aux présentes CG sont exclusivement soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le lieu de poursuite — ce dernier uniquement pour les personnes domiciliées à l'étranger — ainsi que le for exclusif pour tout litige en lien avec le présent accord sont, sauf disposition contraire du droit de procédure civile, à **Zurich**.

En vigueur à partir du 15.07.2026

HotelCard AG

